

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Mgr Bruchési archevêque de Montréal, 737. — Changements ecclésiastiques, 740
— Nécrologie 740 — L'avènement de sa Majesté la reine Victoria en 1837, 742,
— Renseignements, 743. — Coup d'œil sur l'étranger, 744. — Sainte Pétronille de
Beaulieu, 744. — Histoire du Cap-Santé, 745. — Memento hebdomadaire 752.



Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.

Mgr Louis Paul Napoléon Bruchési est né à Montréal le 29 octobre 1855, du mariage de M. Paul Bruchési, marchand, avec dame Caroline Aubry. Par sa mère, Mgr Bruchési se trouve allié à M. l'abbé Aubry, ancien curé de St Jean, et à MM. les abbés Tassé de Ste-Scholastique, Longueuil et St Cyprien.

Il fut d'abord élève des Frères des Ecoles chrétiennes. Il entra ensuite au collège de Montréal en 1867, et y fit tout son cours d'études classiques jusqu'en 1874. Ses compagnons de classe étaient : Mgr Langevin archevêque de St-Boniface, M. Monk M. P., M. le chanoine Duhamel, vicaire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, M. Thérien, chapelain du Mont-St-Louis, MM. S. Beaudin et Husmer Lanctôt, avocats, J. Chaffers, chapelain des Sœurs de la Charité de St-Hyacinthe, Tennian, curé à Providence, Kiernan, curé de Sheenboro, dans le vicariat apostolique de Pontiac, le R. P. Piché, des Pères de St-Vincent de Paul, actuellement à Poitiers, etc.

Après des études brillantes, M. Bruchési partit pour l'Europe et alla faire une année de philosophie au séminaire d'Issy. L'année suivante — septembre 1875 — il entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, où il commençait ses études théologiques. Il y fut tonsuré par le cardinal Guibert.

Dans l'automne de 1876, il partait pour Rome et entra au Séminaire français.

Il suivit pendant trois ans les cours théologiques du Collège-romain, dirigé par les RR. PP. Jésuites, ainsi que les cours de droit canon au Séminaire de l'Apollinaire.

Il reçut les ordres mineurs, en 1877, des mains de Mgr Lenti. Il fut fait diacre et sous-diacre en 1878, et le 21 décembre de la même année il fut ordonné prêtre par le cardinal-vicaire, Son Eminence Mgr Monaco la Valetta, dans la basilique de St-Jean de Latran. Mgr Duhamel et Mgr Moreau, de passage à Rome, étaient présents.

Au mois de juillet 1879, il subit avec succès les épreuves du doctorat en théologie et de la licence en droit canon. Il lui aurait fallu passer un an de plus à Rome pour recevoir le titre de docteur en droit canon ; mais l'heure du retour avait sonné pour le jeune lévite absent depuis cinq ans du sol natal.

En septembre 1879, M. Bruchési était de retour à Montréal, où sa Grandeur Mgr Fabre l'attachait à sa personne comme secrétaire particulier.

En visite à Québec, au commencement de janvier 1880, le sermon qu'il donna à la Basilique, le jour des Rois, le mit en évidence, et en avril de la même année, avec l'assentiment de Mgr Fabre, il y venait occuper la chaire de Mgr Bégin à l'Université Laval.

Durant ces quatre années de séjour à Québec, M. l'abbé Bruchési se livra à d'incessants labeurs. Enseignement, prédication, conférences, articles de revue, sous toutes ces formes d'activité intellectuelle il se dépensa sans compter. Il fut, dans le même temps, notaire actuaire au procès d'information pour la canonisation du Vénérable Mgr de Laval. Tous ces travaux finirent par épuiser ses forces, et dans l'été de 1884 il se vit forcé de renoncer à l'enseignement, et retourna à Montréal.

Au mois d'octobre, il alla faire un voyage de santé en Europe, où il passa un an.

Au mois de septembre 1885, M. Bruchési était de retour à Montréal. Sa santé était devenue meilleure, et il put exercer le saint ministère comme vicaire à Ste-Brigide, et à Saint-Joseph de Montréal.

En 1887, lors de la création de la Faculté des arts à l'Université Laval de Montréal, il y devint professeur d'apologétique chrétienne, et Mgr Fabre l'attacha en même temps à l'évêché. En 1891 il accompagna son évêque à Rome, et la même année, lors de la réorganisation du chapitre diocésain, il fut nommé chanoine titulaire.

Peu après, il prit avec Mgr Emard, la direction de la *Semaine Religieuse* de Montréal, fondée quelques années auparavant.

En 1893 M. le chanoine Bruchési fut nommé par le gouvernement de Québec commissaire à l'exposition de Chicago, avec la mission spéciale d'organiser notre exposition scolaire. On sait quel éclatant succès couronna ses efforts et son travail.

Durant les dernières années de l'administration de Mgr Fabre, il remplit les fonctions d'archidiaque, préposé aux affaires de fabriques, au démembrement de paroisses, et il accompagna son évêque dans les visites pastorales.

Depuis 1894, il était président de la commission scolaire de Montréal et il a rendu de grands services dans cette position pleine de responsabilité.

M. le chanoine Bruchési était aussi chapelain de la Société des Artisans canadiens-français, de l'Union St Pierre, et supérieur de la communauté des Sœurs de St-Anne de Lachine.

Le père du nouvel archevêque est mort en 1881. Sa vieille mère vit encore, et a dû recevoir avec émotion la nouvelle de l'élévation de son fils à l'épiscopat.

Mgr Bruchési a deux frères vivants : MM. Joseph Bruchési,

négociant, et Charles Bruchési, avocat. Il a aussi une sœur, madame Plessis-Belair, de St-Eustache.

Les détails que nous venons de donner sur la carrière du nouvel archevêque, font comprendre la satisfaction générale avec laquelle son élection a été accueillie. Le diocèse de Montréal peut être fier de celui qui est appelé à présider à ses destinées, et le règne qui va commencer, nous en avons l'intime conviction, sera fécond et glorieux pour l'Eglise du Canada. Que Dieu daigne répandre ses plus abondantes bénédictions sur celui qu'il vient de couronner !

Changements ecclésiastiques

Il a plu à sa grandeur Mgr L. N. Bégin, Administrateur du diocèse de nommer :

M. Th. Houle	vicaire à St. David.
" C F Dupont	" " St. Flavien
" O. Gombout	" " St. Frs du Sud
" Ph. Audet	" " Ste-Marie

Nécrologie

Le Révérend Mr A. Gaspard Bérard, ancien curé de St. Clot, décédé le 5 du courant à Verchères, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Le Révérend Mr J-F-David Pampalon, édédé à L'Hotel-Dieu de Québec, était membre de la caisse ecclésiastique St Joseph et la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

Son service et sa sépulture ont eu lieu à la Basilique lundi dernier à 9½ heures

Le Très Révérend M. Florent Bourgeault, Vicaire Capitulaire et doyen du Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Montréal, décédé vendredi soir, au palais archiépiscopal de Montréal, était membre de la société d'une messe section provinciale.

B. PR. GARNEAU, *Ptre, Secrétaire.*

Evêques



de Québec

L'avènement de Sa Majesté la reine Victoria en 1837

L'aurore ne paraissait pas encore, à l'heure où mourait, le 20 juin 1837, Guillaume IV, roi d'Angleterre. Le primat d'Angleterre, et le lord chambellan coururent aussitôt au *Kensington Palace*, où demeurait avec sa mère la jeune fille qui était devenue par le fait reine d'Angleterre. 5 heures du matin sonnaient lorsqu'ils arrivèrent au palais. Naturellement, personne n'était levé.

L'archevêque et le chambellan frappent à la porte à plusieurs reprises. Le portier daigne enfin apparaître. Il pense qu'il suffit d'introduire dans la cour des hommes qui osent se présenter à pareille heure; il les laisse donc.

L'archevêque et son compagnon vont et viennent dans la cour en tous sens et finissent par pénétrer dans un appartement où ils découvrent une sonnette. Enervés par la peine qu'ils se sont donnée à la porte, ils l'agitent vigoureusement.

Après un assez long délai paraît une femme de chambre de la princesse; elle déclare que sa maîtresse est profondément endormie et qu'on ne doit pas la réveiller.

Sur l'affirmation des visiteurs que leur message est urgent et ne peut souffrir de délai, on consent à réveiller la princesse.

Quelques minutes plus tard, Alexandra-Victoria entre dans l'appartement, enveloppée d'un ample peignoir blanc et d'un châle, les cheveux épars sur les épaules, les pieds nus dans des mules, les yeux pleins de larmes.

On lui annonce qu'elle est reine. Aussitôt elle s'agenouille devant l'archevêque et lui demande sa bénédiction.

La jeune princesse qui, à l'âge de dix-huit ans, devenait souveraine, avait été préparée à cette haute fortune. Lord Melbourne, avait été chargé de l'initier au mécanisme de la constitution anglaise et de la politique nationale.

Le grand éloge que la nation anglaise décerne à la reine, c'est d'avoir scrupuleusement respecté le jeu de la Constitution.

Ce ne fut pas sans peine que la reine s'y résigna, s'il faut en croire l'anecdote suivante.

En 1839, le Cabinet Melbourne, mis en échec par un vote du Parlement, venait de se retirer. Sir Robert Peel, invité à constituer un Cabinet, commença par déclarer que certains changements devraient être faits parmi les dames de la maison royale.

La reine l'interrompit dès les premiers mots et affirma qu'elle ne se séparerait de personne. Robert Peel n'insista pas, et les pourparlers suivirent leur cours.

Le lendemain, le chef du parti tory fut mis par la reine en demeure de se prononcer catégoriquement.

“ Votre Majesté comprendra que je ne saurais consentir à voir les principales charges de la cour occupées par les femmes de mes adversaires politiques les plus déterminés. En cas de changement de Cabinet, les dignitaires de la cour résignent leurs fonctions, il doit en être de même des dames.

— Jamais, interrompit la reine, jamais je ne consentirai à cela ! Si j'avais la faiblesse de céder, après avoir changé les dames de la cour, vous changeriez demain les caméristes et les femmes de chambre. Je ne céderai pas.”

Robert Peel se retira tout interloqué d'être ainsi traité par une jeune fille de vingt ans.

“ Elle est extraordinaire ! ” ne cessait-il de répéter à ses amis, après cette discussion orageuse.

La crise ministérielle se prolongeait. La reine fit alors appeler lord Melbourne qui n'épargna pas les remontrances à sa jeune élève et entreprit de lui démontrer que sa conduite, en apparence légitime, était anticonstitutionnelle.

“ Cela est possible, répondit la reine. Mais j'ai cru devoir vous défendre et je vous ai défendu ; à vous de me défendre aujourd'hui en conservant le pouvoir.”

Lord Melbourne y consentit.

Victoria Ière a eu le temps d'apprendre que les sentiments les plus généreux n'ont rien à voir dans la politique, ainsi qu'une foule d'autres choses.

Les Gentils

Par cette appellation, qui revient assez souvent dans le langage de la chaire, les Hébreux désignaient tous ceux qui n'étaient pas Israélites. Ce mot veut dire *nations, peuples*. Les Gentils dont nous sommes sortis, étaient idolâtres. Quelques uns seulement connaissaient le vrai Dieu, espéraient en un Rédempteur et vivaient selon la loi de leur conscience.

Coup d'œil sur l'étranger

Le Souverain Pontife vient de confier aux Maristes l'évangélisation des îles Salomon, où le cannibalisme est encore de mode. — Une lisière du terrain où a eu lieu la catastrophe du Bazar de la charité, vient d'être acquise pour la construction d'une chapelle. — La superbe statue en marbre blanc du Cardinal Guibert que tout le monde a pu admirer, cette année, au Salon des Champs-Élysées, a été portée à la Basilique Montmartre.

Cette statue représente le Cardinal à genoux, tenant dans ses deux mains le modèle de la Basilique qu'il offre au Sacré-Cœur, au nom de la France dévouée et pénitente. — Un vice-consul belge a été établi à Lourdes par le roi Léopold. Qui l'eût dit il y a quarante ans. — Le Lundi de la Pentecôte, 7 juin dernier, la ville manufacturière de Preston, Angleterre, a été témoin d'une manifestation catholique fort imposante. Les 6 paroisses de la ville, comprenant ensemble 36 mille catholiques, le tiers à peu près de la population totale, ont tenu cette année à faire leur procession annuelle avec un éclat inaccoutumé. Le cortège n'a rencontré nulle part la moindre contre-manifestation ; bien au contraire, il a reçu partout des preuves non équivoques de respect et de sympathie. Le maire lui-même n'a pas cru déroger à sa haute dignité en prenant part au cortège religieux. Revêtu de sa robe de cérémonie et de sa précieuse chaîne d'or, il a accompagné la procession catholique dans un brillant carrosse, attelé de 4 superbes chevaux. — L'Autriche va avoir au parlement un centre catholique. Ce succès est dû au zèle ardent de M. Lueger, qui a été bien secondé, pendant plusieurs années, par un nonce éminent, aujourd'hui cardinal, Mgr Agliardi.

Sainte-Pétronille de Beaulieu

En octobre 1870, les habitants de la partie de la paroisse de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, appelée Beaulieu ou Bout de l'île, obtenaient la permission de Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, de construire une église. On ne comptait alors au Bout de l'île qu'une cinquantaine de familles, mais les riches citoyens qui passent l'été en cet endroit promirent leur aide. La bénédiction solennelle de la première pierre de l'église se fit le 16 juillet 1871, et celle de l'édifice lui-même le 20 novembre suivant.

La nouvelle paroisse, démembrement de Saint-Pierre, fut placée sous le patronage de sainte Pétronille. On sait que la tradition veut que la thaumaturge soit la fille de saint Pierre.

Sainte Pétronille de Beaulieu fut d'abord desservie par les vicaires de Saint-Pierre.

Le premier curé, M. P.-J. Verbist, prit possession de son poste, le 20 décembre 1870, et fit terminer l'extérieur de l'église et de la sacristie.

En février 1874, M. C.-H. Paquet remplaçait M. Verbist. A l'aide de bazars, de quêtes et de dons particuliers, il réussit à faire terminer l'intérieur de l'église et de la sacristie.

C'est en décembre 1889, que M. E.-O. Corriveau, curé actuel, a remplacé M. Paquet. Il a continué l'œuvre commencée par ses prédécesseurs. La paroisse lui doit son magnifique presbytère.

Le roi de Siam au Vatican

L'entrevue entre le Pape et le roi venait de prendre fin, lorsque le jeune prince fut introduit dans la salle où le Pape et le roi se trouvaient. Le Pape accueillit le prince avec sa bonté toute paternelle et après les compliments d'usage, il lui parla à peu près en ces termes :

“ Le roi votre père est encore dans la fleur de l'âge, et il faut espérer qu'il vivra encore longtemps pour le bien de votre pays et pour la félicité de ses sujets. ”

Le prince, qui ne s'attendait pas à cette affectueuse exhortation, en fut si ému qu'il se laissa tomber à genoux et pria le Saint Père de lui donner sa bénédiction.

Et le roi en fut aussi profondément touché.

En effet, en rendant visite au Cardinal Rampolla, il ne lui parla que du Pape et lui dit : “ J'ai vu que le cœur du Pape a quelque chose de divin. ”

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

En 1747, conformément aux ordres donnés par messieurs les archidiaques dans les visites précédentes, on fit un inventaire des meubles et effets de l'église. Nous mettons ici le précis de

« cet inventaire, qui servira mieux que toute autre description, à faire connaître l'état de l'église : un calice et un ciboire d'argent, une petite boîte d'argent pour porter le saint viatique, un ostensor de cuivre doré, une boîte d'argent pour les saintes huiles, cinq aubes, quatre surplis pour le prêtre, trois petits pour les servants, deux pierres d'autel consacrées, quatre nappes d'autels, deux grandes et deux petites, trois nappes de communion de deux aunes chaque, et trois autres d'une aune et demie chaque, dix-sept corporaux, quatorze purificateurs, deux essuie-mains, six ceintures blanches et deux rouges, un miroir, cinq amicts, cinq ornements complets pour la messe, une étole blanche et violette, une bourse de même, blanche et violette, trois tapis pour le pupitre des chantres, deux couvertures de dais, une vieille et une neuve, dont, entre parenthèse, on a volé le quart, un devant d'autel pour le reposoir, deux petits chandeliers de cuivre, déjà à l'ancienne mode, deux vieilles burettes, un drap mortuaire, six devants d'autel, quatre bouquets neufs et quatre vieux, six chandeliers blancs, six autres vernis pour les fêtes, un chandelier pascal, un autre pour le cierge triangulaire, deux cadres dorés, dans l'un, l'image de la sainte Vierge, dans l'autre, celle de saint Joseph, un tableau de l'Annonciation un autre de saint François de Sales, six petits cadres dorés avec leurs images, vingt-huit bancs qui payent de rente quatre boisseaux de blé par année ; deux, celui de Motard et celui du bedeau qui ne paient rien, une cruche de grès, six pots, douze moules à chandelles, de ferblanc, un grand bassin d'étain, deux grandes cuillères de ferblanc pour servir à couler la cire, un grand graduel, un grand antiphonaire et un processional. Le présent inventaire signé par M. le curé Voyer. On voit par cet état quelle était la pauvreté de l'église.

Le 5 août 1748, la paroisse fut visitée de nouveau par M. de la Villangevin, vicaire général. Dans cette visite, il alloua les comptes des marguilliers depuis 1742, avec injonction aux marguilliers en retard pour leurs comptes, de faire rendre au plus tôt les deniers encore dus à la fabrique.

L'année suivante, 1749, le 22 mai, monseigneur de Pontbriand vint donner la confirmation dans la paroisse. Dans cette visite, Monseigneur ordonne une assemblée de la paroisse, où les paroissiens, conjointement avec M. le curé, prendront les moyens des plus convenables pour régler et déterminer ce que le plus

grand bien de la paroisse exige au sujet des cabaretiers.

Ce fut aussi dans cette visite de 1749, que monseigneur termina par un accord entre les héritiers Motard d'une part, et avec le curé et la fabrique de l'autre, les difficultés qui existaient depuis plusieurs années entre les uns et les autres, au sujet du terrain de l'église. En 1743, une procuration avait été donnée de la part de la paroisse à Pierre Richard, pour poursuivre les Motard, à la fin de les obliger à livrer le terrain appartenant à la fabrique, et dont ils jouissaient, en 1744, des projets d'accord entre les parties intéressées, avaient été faits. Dans la même année 1744, un arpenteur était venu mesurer les terrains, et dresser un procès verbal des mesures du terrain de la fabrique, d'après les pièces et les bornes qui existaient. Enfin, en 1749, Monseigneur mit fin à toutes ces brouilleries et querelles, par un accord fait en sa présence et par son autorité, entre les deux parties.

Par cet accord, M. Voyer, curé de la paroisse, est autorisé à faire continuer aux frais de la paroisse, la clôture commencée, jusqu'au premier piquet planté par M. Ménage et par Morisset. Par ce moyen, tout le terrain de la fabrique doit aller jusqu'à l'Ecore. Il est permis aux Motard de placer une dalle pour recevoir l'eau qui coule de la fontaine, et qu'ils pourront faire passer par la clôture, sur leur terre. Les dits Motard reconnaissent, accordent et confirment que le terrain du presbytère acheté par M. Lacoudray, sera toujours de soixante-dix-huit pieds de front sur cinquante de profondeur, de sorte que les cinquante pieds seront de dedans en dedans; dérogeant aux termes des contrats à ce contraires. Les soixante-dix-huit pieds commenceront douze pieds au delà du pignon du sud-ouest du presbytère, en montant du côté du nord-est; et les cinquante pieds de profondeur suivront le rhumb de vent du presbytère même.

Fait et passé au Cap-Santé, le 22 mai 1749. Une copie du dit acte est donnée aux Motard, une déposée au secrétariat de l'Evêché de Québec, une autre enfin est déposée parmi les papiers de la fabrique.

Cet accord paraît avoir mis fin aux brouilleries qui existaient entre les Motard et la fabrique, au sujet du terrain de la dite fabrique. Au moins depuis ce temps, on ne voit rien qui annonce de nouvelles difficultés sur ce sujet.

Conformément à l'ordre donné par Monseigneur, dans sa visite de cette année 1749, le 29 juin, dans une assemblée de la

paroisse, il fut décidé, au sujet des cabaretiens, que le nombre en serait fixé à trois, comme suffisant au besoin de la paroisse et des voyageurs; qu'il ne leur serait pas permis de vendre à boire chez eux, à aucun domicilié de la paroisse, mais seulement aux voyageurs passant dans la dite paroisse, et cela sans risque de les enivrer. Qu'une requête dressée par M. le curé, serait présentée par le marguillier en charge à monsieur l'Intendant, pour le prier d'autoriser, sous les conditions exprimées dans la dite requête et conformément à la délibération de l'assemblée de la paroisse, Etienne Pagez, Adrien Pichez et Pierre Dorez, à vendre et fournir dans la dite paroisse les boissons nécessaires, tant aux malades et autres personnes de la paroisse, qu'aux voyageurs passant par la dite paroisse.

Un mémoire du nombre des paroissiens, de l'état de la paroisse et des revenus de la fabrique, dressé par M. Voyer, conformément à l'ordre de Monseigneur dans un mandement pour la visite, et présenté à Sa Grandeur lors de sa visite, nous fait connaître plusieurs choses intéressantes au sujet de la paroisse.

Il y avait alors, en 1749, suivant ce mémoire, quatre-vingt-treize familles, ayant des terres et payant dîmes. (Ces 93 familles, en les supposant chacune composée de six personnes, indiqueraient que la paroisse aurait formé un total de 558 individus.) Il y avait de plus trois ménages de gens de métier, et de plus un maître d'école. Le nombre des communicants était de 332. Le nombre des bancs dans l'église, qui n'avait d'abord été que de 27, avait été augmenté de trois; sur le nombre desquels, deux, savoir celui de la famille Motard et celui du bedeau, ne payaient pas de rente. Les 28 autres payaient de rente quatre boisseaux de blé chaque, ce qui formait pour les 28 bancs, 37 minots plus un boisseau de blé. Le blé se vendait de trois à quatre livres au plus cher, et le plus souvent il était taxé par les Intendants.

Dans le même temps, il y avait un pont de bateaux sur la rivière Jacques-Cartier, à l'endroit nommé alors le "remous de Cadieu." Cette place est au-dessus du pont actuel. Ce pont de bateaux était le seul moyen de communication avec la paroisse voisine; et selon la remarque de M. Voyer, le passage sur ce pont était très dangereux, surtout la nuit. Ce pont, au reste, n'a existé que peu de temps. Les chemins dans la paroisse étaient aussi, en plusieurs endroits, dans un mauvais état.

En 1751, il y eut une assemblée de la paroisse, dans laquelle, il fut décidé qu'on couvrirait en neuf, en bardeaux, l'église entière et qu'on ferait aux murs de l'église les réparations qu'ils demandaient, et il fut décidé aussi que, quand il s'agirait d'une dépense à faire pour l'église, de la valeur de dix livres, on ferait une assemblée de la paroisse, avant de dépenser une telle somme. En vertu des délibérations de cette assemblée, on s'occupa immédiatement des réparations de l'église. On acheta 27 milliers de bardeaux, chaque millier coûtant quatre francs. Le nommé Louis Gariépy fit la couverture en entier de l'église, pour lequel ouvrage on lui paya 135 francs.

L'année suivante, 1752, à la fin de septembre, M. Voyer quitta la paroisse, après l'avoir desservie pendant neuf ans, c'est-à-dire depuis 1743, au mois de janvier, jusqu'en septembre 1752. M. Voyer ne survécut pas longtemps à sa sortie de la paroisse, puisqu'il mourut l'année suivante, le 25 avril 1753, curé des Ecureuils, où il avait été en quittant le Cap-Santé.

Par la deuxième résolution adoptée dans la dernière assemblée dont nous avons parlé ci-dessus, savoir, qu'on ne pouvait dépenser dix livres des deniers de l'église, sans délibération d'une nouvelle assemblée de paroisse, on ne peut s'empêcher de soupçonner, ou que ce monsieur était gêné dans la conduite des affaires de la fabrique, par les paroissiens mêmes, ou qu'il avait une espèce de passion pour ces assemblées de paroisse. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande partie des neuf ans qu'il est resté dans cette paroisse, a été marquée par des difficultés avec son voisin, François-de-Sales Motard, au sujet des terrains de l'église et du curé. Ces difficultés n'ont pas dû manquer de lui causer beaucoup de peines et de tracasseries. Le dernier acte fait par M. Voyer, comme curé de la paroisse, est l'acte de sépulture de François-de-Sales Motard, le 23 septembre 1752.

Dès le 29 du même mois, on voit sur les registres le premier acte du nouveau curé, qui a succédé à M. Voyer. C'est l'acte de baptême d'Amable Piché, le 29 septembre 1752.

M. Fillion

Quatrième curé (1752-1795)

SOMMAIRE. — Construction d'une nouvelle église. — Visite pastorale de 1755. — Causes qui retardèrent le parachèvement de l'église. — Formation du village St-Charles. — Erection du fort Jacques-Cartier. — Hivernement de l'armée française à ce fort en 1760. — Prise du fort Jacques-Cartier par les anglais. — Méssa-

venture d'un officier français. — M. Fillion se réfugie quelque temps au village St-Joseph. — Mandement de l'abbé Briand à l'occasion du changement de domination. — Autre mandement à l'occasion du mariage de Georges III. — Un jeune homme tué par le tonnerre. — Papier-monnaie vendu. — Jubilé de 1767. — Visite pastorale de 1767. — Jubilé de 1771. — Visite pastorale de 1772. — Sainte Anne, seconde patronne et titulaire de la paroisse du Cap-Santé. — M. Fillion dessert Deschambault pendant neuf ans. — Quelques mots sur M. Ménage, curé de Deschambault. — Un paroissien tué par le tonnerre. — Bénédiction de la nouvelle église. — Le bedeau est tué en descendant la cloche de la vieille église. — Fléau de chenilles conjuré par des processions publiques. — Disparition d'un enfant. — Terre-plein en face de l'église. — Chaire et premier jubé. — Formation du village de l'Enfant-Jésus. — Fléau des chenilles pour la seconde fois et gélé. — M. Fillion se fait bâtir une maison à ses frais. — Dons à la fabrique et aux curés par M. Fillion. — Visite pastorale de 1789. — Ravages d'un ouragan. — Commencements du village S. François. — Nouveau tracé du chemin royal en deça du pont de Portneuf. — Nouvelle couverture de l'église. — Achat d'un encensoir, d'un bénitier et d'une lampe d'argent. — Vente de la terre de la fabrique. — Désordres occasionnés par le chantier de Jacques-Cartier. — Maladie, décès et sépulture de M. Fillion. — Son éloge. — Discussion du reproche qu'on lui a fait d'avoir bâti une église aussi vaste. — Observations sur la mode de régir des affaires de la fabrique et les assemblées publiques.

Le successeur de M. Voyer dans la cure du Cap-Santé, fut M. Fillion, prêtre canadien, qui prit possession de la cure, à la fin de septembre 1752.

La paroisse du Cap-Santé conservera longtemps la mémoire de ce respectable curé, qu'elle peut regarder comme son second fondateur, et que chaque particulier peut regarder aussi comme son bienfaiteur, pour les services sans nombre qu'il a rendus à la paroisse en général, pendant les quarante-trois années qu'il a été curé dans cette paroisse.

Aussitôt que M. Fillion eut pris possession de la cure, voyant combien l'église était trop petite pour la population actuelle, combien mal employé était l'argent que l'on dépensait au rétablissement de cette église, qui, mal construite d'abord, et encore plus mal placée par rapport au terrain, demandait des réparations continuelles et sans fin, s'occupa immédiatement des moyens de construire une nouvelle église, sans s'effrayer des difficultés que lui faisaient entrevoir la pauvreté de la fabrique et le manque de moyens dans les particuliers de la paroisse.

La première année de M. Fillion comme curé, c'est à dire de 1752 à 1753, la recette de la fabrique se trouvait être de 1 380 livres et 5 sols, et la dépense de de 143 livres 5 sols : ainsi la fabrique se trouvait en possession de 1 380 livres. L'année suivante, l'avoir de la fabrique se trouva être de 1 810 livres ; et

ce fut avec des moyens aussi modiques que M. Fillion, soutenu de son zèle et de sa confiance en la Providence, osa entreprendre un édifice aussi considérable que l'église que l'on voit actuellement en 1830, et qui demandait des dépenses aussi considérables que celles qu'il a fallu faire pour le conduire à sa fin.



Eglise actuelle du Cap-Santé
commencée en 1755.

Dès l'année 1754, M. Fillion recourant à la charité et à la générosité des fidèles, fit faire des quêtes hors de la paroisse pour se mettre au plus tôt en état de commencer l'œuvre qu'il avait à cœur par-dessus tout, et pour laquelle il était disposé lui-même à sacrifier tout ce qu'il avait, ainsi qu'il l'a fait.

Ces premières quêtes ne produisirent pas un grand secours il est vrai, puisqu'en cette année et la suivante, elles ne fournirent que la modique somme de 780 livres. Cependant dès l'année 1755, la nouvelle église et la sacristie étaient commencées.

Cette année, 1755, le 19 mai, monseigneur de Pontbriand fit la visite dans la paroisse. Il alloua les comptes des marguilliers depuis la dernière visite du 22 mai 1749. L'Evêque approuva et alloua les susdits comptes, quoique n'ayant trouvé aucun ordre, ce qu'il fit, comme il est dit dans l'acte même par lequel il alloua les comptes, à cause de la bonne foi des intéressés.

Nous avons dit que, dès l'année 1755, la nouvelle église et la sacristie étaient commencées; en effet, on voit, par un marché par écrit, du sept juin 1756, entre M. Fillion, curé de la paroisse, et M. Renaud, maçon, entrepreneur de l'église, que ce marché par écrit n'est que pour assurer et confirmer les conditions de ce qui n'avait d'abord été fait que verbalement entre le susdit M. Fillion et le, susdit Renaud, au sujet de l'église commencée, et ce, pour plus grande sûreté tant d'une part que de l'autre, et pour éviter tout différend dans la suite.

Par ce marché, maître Renaud s'oblige à bâtir solidement l'église, et répond de sa solidité, moyennant la somme de douze livres, la livre de vingt sols, la toise courante, c'est-à-dire mise

dans son épaisseur, devant toiser le vide comme le plein, compris dans cette somme de douze livres les crépits et les enduits. Le dit maître Renaud s'oblige de parachever ce bâtiment commencé, le plus tôt qu'il sera possible, suivant que les circonstances le requerront.

M. Fillion, de son côté, s'oblige à lui fournir sur les lieux tous les matériaux nécessaires, les manœuvres dont il aura besoin, pour ne point perdre de temps ; s'oblige à faire tous ses efforts pour que la bâtisse ne traîne pas en longueur, ce qui nuirait à la solidité des murs ; enfin M. Fillion promet de faire achever la dite bâtisse dans l'année 1758, à moins d'en être empêché par quelques causes majeures ; de payer l'ouvrier au fur et à mesure que l'ouvrage avancera, et de faire le parfait paiement de tout l'ouvrage, l'année qui suivra son achèvement.

Comme on le voit dans ce marché, M. Fillion espérait achever son église dans l'espace de trois ou quatre ans ; et cependant ce n'est qu'en 1763 que ce qui concernait le reste de la maçonnerie fut achevé, c'est-à-dire huit ans après qu'on eut commencé à jeter les fondations de l'église.

C'est ce que l'on connaît principalement, par un nouvel écrit du nommé Renaud, maçon, entrepreneur de l'église et signé de sa main, en date du 17 mai 1763, dans lequel, vu les circonstances qui ont retardé la bâtisse de l'église, il consent que M. Fillion fasse continuer son église, par qui bon lui semblera, à condition que lorsque l'ouvrage sera terminé, le toisage de la partie de l'ouvrage faite par lui étant fait, cette partie lui sera payée selon son marché, déduction faite du prix des crépits et enduits.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-heures auront lieu à Mont-Carmel, le 18 ; à Saint-Lambert, le 19 ; à Saint-Alban, le 20 ; au Cap-Saint-Ignace, le 22 ; à Notre-Dame de Lévis, le 24.

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.